La réglementation de l'amarinage élargie pour les cadets

Le Moniteur belge vient de publier l'Arrêté royal revu réglant l'amarinage des cadets à bord des navires de mer. Les étudiants des instituts de formation maritime pouvaient à certaines conditions participer à un amarinage à bord d'un navire de mer pendant les vacances d'été et recevaient à cet effet une allocation du Pool des marins.
Sur proposition de l'UBT, l'AR revu prévoit qu'à partir du 1er juin 2017, les étudiants pourront participer à un amarinage pendant toute l'année. Cet amarinage est nécessaire pour l'obtention du brevet de sécurité (STCW). Après leurs études, les cadets qui ne possèdent pas ce brevet auront beaucoup plus de difficultés à décrocher un emploi. L'école supérieure de navigation organise certes des formations avec un simulateur, mais celles-ci ne suffisent pas. Pour obtenir le brevet, les étudiants doivent prouver cinq mois de navigation effective en mer.
Jacques Kerkhof de l'UBT: «*L'avantage de cet élargissement est que les étudiants disposeront maintenant de la possibilité de répartir leur amarinage en fonction de leur trajet d'étude. Autre avantage: les armateurs belges disposeront d'un nombre plus important de places pour donner aux cadets l'occasion d'acquérir l'expérience en mer indispensable*».

Port d'Anvers: formation de 4 jours très réussie

Le groupe professionnel UBT des Ports a organisé en mai une formation de quatre jours pour les délégués du Port d'Anvers. Ces jours de formation – organisés sur une base régulière depuis 2005 – ont pour but d'offrir à nos délégués des instruments qui doivent leur permettre d'exercer au mieux leur mission syndicale sur le lieu de travail. Cette formation vise aussi à consolider l'interaction entre les délégués et leurs collègues dockers sur le lieu de travail.

Au menu de cette formation figuraient notamment un aperçu du droit social, la mission de l'organisation syndicale, l'histoire des luttes syndicales, l'organisation de la FGTB et de ses différentes centrales, les structures syndicales de l'UBT et du groupe professionnel des ports, l'historique du travail portuaire, les structures de l'ITF et de l'ETF, l'organisation du travail dans le Port d'Anvers, le rôle de l'organisation patronale et le rôle des représentants des travailleurs et des employeurs au sein du Comité de prévention et de protection ainsi que le fonctionnement des commissions paritaires.

Divisés en petits groupes de travail, les participants ont exécuté et discuté une série de missions. Les participants de cette formation, de toutes les classes d'âge, étaient des délégués représentant les différentes catégories professionnelles. Enfin, signalons que cette formation a également tenu compte du rôle croissant des femmes dockers.

Les entreprises de transports frauduleuses enfin visées!

Ces dernières semaines, il ne se passait pas un jour sans que l'une ou l'autre firme de transport fasse l'objet d'une action judiciaire. Il était grand temps. Ces actions donneront sans doute lieu à une bataille juridique qui durera plusieurs années. Mais ce jeudi 10 mai, trois firmes ont déjà été condamnées à Bruges pour pratiques de dumping social!

Toute personne impliquée de près ou de loin dans le secteur du transport est au courant des pratiques de dumping social largement répandues. Nombreux sont les employeurs belges qui ont créé une entreprise boîte aux lettres, d'abord en vue d'organiser leurs transports internationaux de cette manière. Mais ces dernières années, des chauffeurs qui roulent pour ces firmes boîtes aux lettres effectuent aussi sur une large échelle des missions journalières au départ de la Belgique.

John Crombez: le premier à avoir pris des mesures contre le dumping social

En 2014, John Crombez, à l'époque secrétaire d'Etat à la lutte contre le dumping social, interdisait la prise du repos hebdomadaire à bord du véhicule. Il fut d'ailleurs suivi notamment par la France. L'objectif de cette mesure est d'obliger les employeurs à offrir à leurs chauffeurs un lieu de repos et d'hébergement décent, et de contrer ainsi le dumping social parce qu'un hébergement décent constitue un coût pour l'employeur. Hélas, beaucoup de chauffeurs étaient contraints de prendre leur repos hebdomadaire à l'étranger ou de cacher leur camion sur un terrain d'entreprise. Les employeurs espéraient ainsi éviter d'être pris sur le fait.

Après deux Livres noirs de l'UBT, un Livre blanc

L'UBT combat depuis des années le dumping social. Ces dernières années, nous sommes allés à plusieurs reprises enquêter à Bratislava, capitale de la Slovaquie. La législation slovaque est extrêmement favorable aux entreprises. En quelques années, une série de transporteurs belges y ont installé une entreprise boîte aux lettres. L'UBT a dressé une liste des entreprises belges ayant créé une filiale à Bratislava et a publié deux Livres noirs. Toutes les informations que nous avions collectées ont bien entendu été communiquées également aux services d'inspection.

Frank Moreels: *"C'étaient des années de frustration. Nous avions transmis un tas d'informations aux services d'inspection sans que la situation sur le terrain bouge. Ce n'est que ces derniers mois que notre combat produit des résultats et que des poursuites sont effectivement engagées. Nous applaudissons bien sûr à cette évolution positive!"*

Pour aider les pouvoirs publics, l'UBT a aussi publié un Livre blanc proposant 25 mesures concrètes pour lutter contre le dumping social.

Les services d'inspection passent à la vitesse supérieure!

Début 2016, le gouvernement belge et les organisations patronales et syndicales ont signé un «*Plan pour une concurrence loyale dans le secteur du transport*». Vers la fin 2016, les services d'inspection ont élaboré en concertation avec le secteur les fameuses "Lignes directrices", c'est-à-dire les règles à respecter par toutes les entreprises!

Ces derniers mois, grâce aux pressions exercées par l'UBT, les services d'inspection sont passés enfin à l'action.

Il ne s'est plus passé une semaine sans qu'il y ait eu des descentes et des perquisitions. Voici une petite liste des firmes de transport qui ont reçu la visite des services d'inspection: Rosantra, Maes, Van Dievel, Gheeraert, VR Cargo, ... Ces initiatives ont été suivies il y a deux semaines par une véritable action coup de poing: des perquisitions ont eu lieu dans 20 sites du groupe Jost, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Et le juge d'instruction a confirmé l'arrestation du CEO et de deux autres dirigeants de l'entreprise.

Dumping social: trois condamnations en un seul jour!

Ce jeudi 10 mai, pas moins de trois entreprises ont été condamnées pour pratiques de dumping social. Le tribunal de Bruges a en effet

jugé que trois transporteurs ont recouru, en violation de la loi, à des firmes boîtes à lettres qui n'exerçaient aucune activité de transport. DRV Intertrans de Beernem, Desoete de Wingene et Fonteyne & Cie de Torhout ont été condamnées à de lourdes peines: des amendes de plus de 300.000 euros et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à six mois.

DRV Intertrans travaillait avec des firmes établies au Grand-Duché de Luxembourg et en Slovaquie, mais toutes les activités étaient organisées à Beernem: c'est à partir que là que les dix chauffeurs roumains recevaient tous leurs ordres. Desoete occupait 17 chauffeurs roumains embauchés via une filiale roumaine, mais dirigés à partir de Wingene. Fonteyne & Cie de Torhout est allée encore plus loin: cette firme travaillait avec une entreprise bulgare et ne payait pas correctement ses chauffeurs. Fonteyne père et fils ainsi que le directeur de la firme bulgare ont été condamnés. Outre les amendes, plus de 90.000 euros ont été confisqués chez Fonteyne.

La Belgique agit, quand l'Europe suivra-t-elle?

C'est évidemment une bonne chose que la situation commence à bouger en Belgique. Mais jusqu'ici, nous n'avons vu que le sommet de l'iceberg.

Frank Moreels: *"L'UBT a transmis aux services d'inspection des listes de dizaines de transporteurs ayant une succursale en Slovaquie. Je m'attends donc à une multiplication des contrôles. Mais l'Europe elle aussi doit se bouger: les règles relatives aux entreprises boîtes aux lettres doivent être sensiblement renforcées. Fin mai, la commissaire européenne Bulc présentera une série de mesures, le fameux « Paquet routier ». L'UBT attend ni plus ni moins qu'elle propose toute une série de mesures visant à éradiquer le dumping social!"*

Pêche maritime: ne ratez pas la formation de timonier!

La fonction de timonier?
Le timonier travaille à bord d'un bateau de pêche sous la responsabilité du patron. Il garde le cap et assure la garde à bord. Il donne un coup de main là où c'est nécessaire: dans la cuisine, à la pêche, ou encore aux travaux d'entretien nécessaires sur le pont. Il observe toujours les règles de sécurité.

Période de la formation?
La durée de la formation est de 80 heures. La formation débute le 23 octobre 2017 pour se terminer le 3 novembre 2017.

Endroit de la formation?
La formation est organisée dans les locaux du VDAB, L. Blondeellaan 9, 8390 Zeebrugge.

Date des examens?
Samedi 4 novembre 2017.

Plus d'infos?
La formation à la profession de timonier est uniquement accessible aux travailleurs du secteur de la pêche maritime par le biais du Fonds de la pêche maritime. Pour être admis à la formation, il faut être en possession du certificat STCW A-VI § 1-4 ainsi que d'une attestation de sélection médicale.

Coordonnées du **Fonds de la pêche maritime:**
- http://www.previs.be/Contact.php
- Tél: 059/ 509. 555
- E-mail: info@previs.be

Coordonnées du Bureau UBT d'Ostende:
- https://www.btb-abvv.be/contact/west-vlaanderen
- Tél: 059/ 556 085
- E-mail: btb.oostende@btb-abvv.be